

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1373

4 juin 2008

SOMMAIRE

2 F Participations	65877	German Invest S.à r.l.	65878
2 F Participations	65877	I.B.S. Compta S.A.	65890
4445121 Canada (Luxembourg) Holdings S.e.c.s.	65896	Icon Luxembourg S.à r.l.	65904
AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.	65891	Jarod	65881
Almon Finance S.A.	65858	KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l.	65884
Arabica S.à r.l.	65869	Midev S.A.	65879
AV Knight S.à r.l.	65879	Midev S.A.	65881
Cersinvest S.A.	65881	Omnisecurity S.A.	65897
Cersinvest S.A.	65879	Peronus Holding S.à r.l.	65897
CERSI S.A.	65886	Phantom S.à r.l.	65891
CERSI S.A.	65877	Progx S.A.	65881
CERSI S.A.	65878	Resolution Luxembourg GP S.A.	65887
Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ..	65902	Richardson European Investments S.à r.l.	65886
Courtain Holding S.A.	65883	Robusta Luxembourg S.à r.l.	65862
CSSB Immobilière S.A.	65882	Seton House Luxembourg, S.à r.l.	65883
Development Capital 1 S.C.A.	65892	Smith & Associates Pharma S.A.	65878
Dikomo Investment	65880	Société de Climatisation	65898
DUNART ENGINEERING Holding S.A.	65887	Socom Participation S.A.	65897
EFG Private Bank (Luxembourg) S.A. ...	65890	Sofina Private Equity S.C.A., SICAR	65880
Eidosmedia International S.A.	65879	SolarWood Technologies S.A.	65880
Emerging Europe Real Estate Trust S.à r.l.	65881	SPC Lux IV, S.à r.l.	65888
Endwistle Investment S.A.	65887	T.B.O. Lux S.à r.l.	65896
Evest Luxembourg	65903	T.B.O. Lux S.à r.l.	65896
Expert Investor SICAV - SIF	65880	Tiledrasi S.A.	65879
Expert Investor SICAV - SIF	65884	Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.	65900
Fidelity Active Strategy	65858	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.	65898
Fourment Management S.A.	65891	Tusken S.A.	65882
German Invest S.à r.l.	65878	Viso	65898

Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008063270/5770/12.

(080070593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2008.

Almon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.439.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un avril

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 21 avril 2008.

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ALMON FINANCE S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-

pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période de 5 ans à compter de la publication des présentes, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 09.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 35.000 (trente-cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	34.998	349.980
2. M. Reno Maurizio TONELLI, prénommé	1	10
3. M. Pierre LENTZ, prénommé	1	10
TOTAUX	35.000	350.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 350.000 (trois cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social soit en 2009:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. TONELLI, P. LENTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 25 avril 2008, LAC/2008/17233. — Reçu mille sept cent cinquante euros (1.750 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008063664/211/198.

(080071228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Robusta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.447.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of the month of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Arabica S.à r.l., a société a responsabilité limitée with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 30 April 2008 by notary Henri Hellinckx residing in Luxembourg,

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 April 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Robusta Luxembourg S.à r.l. (société a responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Robusta Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1).

Evidence of the payment of the subscription price of € 12,500 has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900,-

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A Managers:

- Clive Denis Bode, manager, born on 3rd June 1943 in Birmingham, United Kingdom with a professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Manager Class A;
- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class A;

Class B Manager:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class B.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Arabica S.à.r.l., une société à responsabilité limitée conformément aux lois du Luxembourg ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et constituée le 30 avril 2008 par-devant le notaire Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg;

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 30 avril 2008, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Robusta Luxembourg S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Robusta Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gestion, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gestion.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe A en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe B conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Gérants de Classe A:

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Gérant de Classe A;

- Clive Denis Bode, manager, né le 3 juin 1943 à Birmingham, United Kingdom avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Gérant de Classe A;

Gérant de Classe B:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe B.

Dont Acte, fait et passé Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18592. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063668/242/428.

(080071377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Arabica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of the month of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Partners VI, L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4476822, acting through its general partner TPG GenPar VI, L.P., a limited partnership established under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4476820, acting in turn through its general partner TPG Advisors VI, Inc. a corporation incorporated under the laws of Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4476816, each with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801;

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 April 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Arabica S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Arabica S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for

an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out there in). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1). Evidence of the payment of the subscription price of € 12,500 has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A Managers:

- Clive Denis Bode, manager, born on 3rd June 1943 in Birmingham, United Kingdom with a professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Manager Class A;
- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class A;

Class B Manager:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class B.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Partners VI, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4476822, agissant par son General Partner TPG GenPar VI, L.P., une société de type Limited Partnership constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4476820, agissant à son tour par son General Partner TPG Advisors VI, Inc., une société constituée conformément aux lois de l'Etat de Delaware et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4476816, et chacune ayant leur siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801;

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 30 avril 2008, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Arabica S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Arabica S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social . Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe A en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe B conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalués à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Gérants de Classe A:

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Gérant de Classe A;
- Clive Denis Bode, manager, né le 3 juin 1943 à Birmingham, United Kingdom avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Gérant de Classe A;

Gérant de Classe B:

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe B.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2008. Relation: LAC/2008/18591. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063669/242/436.

(080071388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 43.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERSI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063670/4534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02161. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

2 F Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.581.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063673/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03743. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

2 F Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.581.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063674/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03759. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

German Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.582.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063675/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03736. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 43.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERSI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063699/2157/11.

(080071596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

German Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.582.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063676/8214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03760. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Smith & Associates Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063678/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01928. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Eidosmedia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 87.791.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008063680/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08387. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Midev S.A., Société Anonyme,

(anc. Cersinvest S.A.).

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 57.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDEV S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063696/4534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02180. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

AV Knight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063685/8988/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04503. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tiledrasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Fiduciaire Auditlux S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008063686/1748/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01743. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Dikomo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.277.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Fiduciaire Auditlux S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008063687/1748/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01742. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

SolarWood Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9368 Folkendange, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008063700/202/12.

(080071481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Sofina Private Equity S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063693/3876/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03460. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Expert Investor SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.562.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008063694/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02800C. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Midev S.A., Société Anonyme,
(anc. Cersinvest S.A.).**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 57.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIDEV S.A.

Référence de publication: 2008063697/4534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02181. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Progx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008063703/231/15.

(080071608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Emerging Europe Real Estate Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 118.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mai 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008063704/2724/13.

(080071599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Jarod, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008063705/206/13.

(080071520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tusken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.540.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 5 mai 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance le 5 novembre 2007 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat le Commissaire a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 06/05/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063778/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CSSB Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M.Spoos.

R.C.S. Luxembourg B 84.120.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le 23 octobre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 juin 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un an), la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 06/05/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stefano DE MEO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063782/43/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Seton House Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 688.223.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.724.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1725 du 15 septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SETON HOUSE LUXEMBOURG S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2008063788/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01540. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Courtain Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.553.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko LA ROCCA de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 06/05/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO

Administrateur

Référence de publication: 2008063785/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02776. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Expert Investor SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.562.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009, comme suit:

- Lawrence Haber, Président du Conseil d'Administration, 8, Paradeplatz, CH-8070 Zurich
- Raymond Melchers, Vice-Président du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration, 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélue comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008063789/736/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

KEV Germany Fliegerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.897.

In the year two thousand and eight, on the second day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 111.646),

here represented by:

Mr Joseph HANSEN, lawyer, residing professionally at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 April 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole partner of "KEV GERMANY FLIEGERSTRASSE S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under number B 130.897 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on 30 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2118 of 27 September 2007.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since its deed of incorporation.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to change the financial year of the Company that it shall forthwith begin on the first day of July of each year and close on the last day of June the following year, and to amend consequently Article TWENTY-ONE (21) of the Articles of Incorporation of the Company to reflect such a change.

Article TWENTY-ONE (21) shall henceforth read as follows:

"The Company's financial year begins on the first day of July of each year and ends on the last day of June the following year."

Second resolution

As a consequence to the change of the closing date of the Company's financial year, the sole partner resolved to amend Article TWENTY-TWO (22), first paragraph of the Articles of Incorporation, which first paragraph will have henceforth the following new wording:

" **Art. 22. first paragraph.** Each year, on the thirtieth day of June, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law."

Third resolution

The sole partner further resolved that the current financial year will then be shortened by one (1) month, so that the same financial year started on the first (1st) of August 2007 will consequently end on thirtieth (30th) of June 2008, instead of thirty-first (31st) of July 2008.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

"KENMORE EUROPEAN VENTURES S.à r.l.", une société à responsabilité constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 111.646,

ici représentée par:

Monsieur Joseph HANSEN, avocat, demeurant professionnellement au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2008.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est le seul et unique associé de "KEV GERMANY FLIEGERSTRASSE S.à r.l." (ci-après "la Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 130.897, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 July 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2118 du 27 septembre 2007.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence à l'avenir le premier jour du mois de juillet de chaque année et qu'elle finisse le dernier jour du mois de juin de l'année suivante et de modifier en conséquence l'article VINGT ET UN (21) des statuts de la Société pour refléter ce changement.

L'article VINGT ET UN (21) aura dorénavant la teneur suivante:

"L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante."

Deuxième résolution

En conséquence du changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société, l'associé unique a décidé de modifier l'article VINGT-DEUX (22), premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce premier alinéa ait désormais la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 22. premier alinéa.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi."

Troisième résolution

L'associé unique a décidé en outre que l'année sociale en cours sera par conséquent raccourci d'un (1) mois, de sorte que la même année sociale en cours ayant débuté le premier (1^{er}) août 2007 se terminera exceptionnellement le trente (30) juin 2008 au lieu le trente et un (31) juillet 2008.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HANSEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 8 mai 2008. Relation: EAC/2008/6240. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008063863/239/98.

(080071406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Richardson European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.771.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 23 avril 2008

1. M. Robin Simon Charles RUSSIAN a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Ian James BROUGH, né à West Bromwich (Royaume-Uni), le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à GB-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Richardson European Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063857/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 43.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERSI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063858/4534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02167. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Endwistle Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 134.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063859/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02629. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.481.

Extrait du procès-verbal des résolutions des actionnaires prises en date du 20 septembre 2007

Les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de:
 - M. Chok Kien Lo Kam-Cheong, résidant professionnellement au 35, Val de l'Ernz L-6137 Junglinster, Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat;
 - Atlantic Avenue Realty Ltd., ayant son siège social au South Church Street, KY - George Town, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat;
 - Yale University., ayant son siège social au 55, Whitney Avenue, USA 06510-1330 New Haven, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat;
 - M. Timothy J. Kurt, résidant professionnellement au 1218, Smith Ridge Road, USA-CT 06840 New Canaan, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat;
 - M. Michael Profenius, résidant professionnellement au 466, Lexington Avenue, USA 10017-3147 New York, en tant que administrateur de la Société avec effet immédiat;
- jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour extrait analytique conforme
STEWART KAM-CHEONG / PHILL WILLIAMS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008063881/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

DUNART ENGINEERING Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 31.091.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008063968/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02942. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

SPC Lux IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.047.

In the year two thousand and eight, on the second day of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"SPC Partners IV, L.P.", a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 and duly registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4498325,

here represented by Mrs Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in San Francisco, on April 29, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "SPC Lux IV, S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.047, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 April 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 192,953.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred and five thousand four hundred and fifty-three euro (EUR 205,453.-) by the issue of one hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty-three (192,953) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty-three (192,953) new shares are subscribed by SPC Partners IV, L.P. prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "SPC Partners IV, L.P." against the Company for a total amount of one hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 192,953.-).

The total contribution of one hundred and ninety-two thousand nine hundred and fifty-three euro (EUR 192,953.-) will be fully allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5.1. "The Company's share capital is fixed at two hundred and five thousand four hundred and fifty-three euro (EUR 205,453.-) represented by two hundred and five thousand four hundred and fifty-three (205,453) shares each having a par value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares". The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«SPC Partners IV, L.P.», un limited partnership régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et immatriculé auprès du Secretary of State of Delaware sous la référence 4498325,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, le 29 avril 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «SPC Lux IV, S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.047, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 18 avril 2008 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 192.953.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à deux cent cinq mille quatre cent cinquante-trois euros (EUR 205.453.-) par l'émission de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-trois (192.953) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-trois (192.953) parts sociales nouvelles sont souscrites par «SPC Partners IV, L.P.», prénommé, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «SPC Partners IV, L.P.» contre la Société pour un montant total de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 192.953.-).

L'apport de cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 192.953.-) est alloué intégralement au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 5.1. «Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinq mille quatre cent cinquante-trois euros (EUR 205.453,-) représenté par deux cent cinq mille quatre cent cinquante-trois (205.453) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 8 mai 2008. Relation: EAC/2008/6232. - Reçu neuf cent soixante-quatre euros soixante-dix-sept cents (192.953 à 0,5%=964,77 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008063966/239/106.

(080071455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

EFG Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 24.724.

—
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 3 décembre 2007
et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2008*

1. L'Assemblée ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Giorgio Pradelli à l'adresse 8, Othonos Street, Gr-10557 Athens, Monsieur René Faltz, Monsieur Nicholas Karamouzis, Monsieur Nicolas Nanopoulos, Madame Yasmine Ralli, Monsieur Périclès Petalas, en tant que membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration de EFG Private Bank (Luxembourg) S.A. sont nommés à compter du 11 mars 2008 jusqu'au 9 mars 2010; le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul Munchen, Monsieur Jean-Marc Wagener et Monsieur Dimitrios Verriopoulos n'a pas été renouvelé à partir du 14 mars 2008;

2. L'Assemblée ratifie de la nomination de Monsieur François Ries, comme Président du Conseil, Madame Lena Lascari, comme Administrateur, Administrateur Délégué et CEO à l'adresse 7-9, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Monsieur Jean-Louis de Potesta à l'adresse Wasserhaff L-7430 Fischbach, Monsieur Dimosthenis Arhodidis à l'adresse 3, Valaoritou & Voukourestiou Gr-10671 Athens sont nommées jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mars 2010.

3. L'Assemblée octroie le mandat de Réviseur d'Entreprises de la EFG Private Bank (Luxembourg) SA à la société PricewaterhouseCoopers s.à.r.l. Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009;

4. Le Conseil d'Administration ratifie la nomination de Monsieur Lomonaco Vincenzo à l'adresse 19, rue Leandre, L-1913 Luxembourg dans la fonction de Directeur Général délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lena Lascari

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008063969/1210/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

I.B.S. Compta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.307.

—
*Réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2008
Rapport pour publication*

L'an deux mille huit, le 26 mars, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme I.B.S. COMPTA S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 74.307.

Après avoir délibéré, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution

Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, domicilié à 7, rue de la Sartelle à B-6810 IZEL, né le 18/06/1974 à Arlon, est nommé au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Hugues ANTOINE commence ce jour et se termine lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Antoine Jean-Hugues / Karp Claude

Administrateur / Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration

Bisseliches Jérôme, Administrateur-délégué / Ehoran Kan SA, Administrateur

Monsieur Claude Karp / Monsieur Claude Karp

Référence de publication: 2008063970/2741/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Fourment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.890.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008063971/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02943. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.405.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue en date du 28 avril 2008 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs en fonction, de sorte que le conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Nicolas Bérard
- M. Christopher Bricker
- M. Jerry Liebermann
- M. Steven Barr
- M. Yves Prussen

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la société.

La reconduction est effective pour une durée d'un an et prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063962/5937/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Phantom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.843.

En date du 8 novembre 2007, une notification avait été déposée concernant la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de sa fonction de Gérant et la nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007 Magne Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway et du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007 MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Cette notification était ainsi rédigée:

«Il résulte de la décision des Associés tenue au siège social en date du 16 septembre 2007 de la société PHANTOM S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007:

- Magne Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway.

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant pour adresse professionnelle, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. Le siège de la société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 16 septembre 2007.»

Le texte de la notification doit être modifié comme suit:

«1. Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à partir du 16 septembre 2007:

- Magne Jordanger, résidant au, Jonsrud 16, 3070 Sande - Vestfold, Norway.

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant pour adresse professionnelle, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. Le siège de la société est transféré du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 16 septembre 2007.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07.05.2008.

Pour PHANTOM S.À R.L.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008063959/683/44.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand and eight, on the 9th of April.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., a «société anonyme», governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

here represented by: Mr Sergio BERTASI and Mr Andrew SIMMS, employees, with business address 19-21, bd du Prince Henri, Luxembourg,

acting in the capacity as a special proxy-holder of the manager of the «société en commandite par actions», DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.555 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, (the «Company»),

which was incorporated by a notarial deed of October 4th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2nd, 2001, and the Articles of Incorporation of the Company were for the last time amended by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg City, on the 7th of December 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 307 of February 6, 2008,

by virtue of the authority conferred to him by resolutions of the manager, adopted on the 18th December 2007, a certified extract of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company is presently set at one hundred and fourteen thousand nine hundred Euro (114,900.- EUR), divided into nine thousand one hundred and ninety-two (9,192) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

fifty-nine thousand seven hundred and forty-eight (59,748) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

and twenty-two thousand nine hundred and eighty (22,980) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.»

II.- That pursuant to article six (6) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital, including the subscribed capital, is set at EUR 140,400.- (hundred and forty thousand four hundred Euros) divided into eleven thousand and two hundred and thirty-two (11,232) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, representing fourteen thousand and forty Euro (14,040.- EUR), seventy-three thousand and eight (73,008) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each representing ninety-one thousand two hundred and sixty Euros (EUR 91,260.-) and twenty-eight thousand and eighty (28,080) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each representing thirty-five thousand one hundred Euros (EUR 35,100.-).

III.- That pursuant to the same article six (6), the manager has been authorised to increase in one or several times the Company's subscribed capital within the limits of the authorised capital during a period ending on August 31, 2011, to amend article six (6) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the manager, in its resolutions adopted on December 18th 2007, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article six (6) of the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two thousand two hundred and fifty Euro (2,250.- EUR),

in order to raise it from its present amount of one hundred and fourteen thousand nine hundred Euro (114,900.- EUR) to one hundred and seventeen thousand one hundred and fifty Euro (117,150.- EUR),

by the creation and the issue of one hundred and eighty (180) new class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, together with a total share premium of EUR 157,723.74

one thousand one hundred and forty (1,170) new class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, together with a total share premium of EUR 20,474.53

and four hundred and fifty (450) new class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) per share, without share premium,

all having the same rights attached as the existing shares, and entirely subscribed and fully paid up by all the existing shareholders in proportion to their actual participation, as follows:

- subscription of 164 new issued class "A" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 143,703.85 by Development Access S.à.r.l. with registered office at 9, place de Clairefontaine, Luxembourg

- subscription of 5 new issued class "A" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 4,381.22 by BBV Holding für Finanzbeteiligungen GmbH, with registered office at Thomas Dehler-Str.25, Munich, Germany;

- subscription of 11 new issued class "A" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 9,638.67 by F&C Private Equity Trust Plc, with registered office at 80 George Street, Edinburgh, Scotland;

- subscription of 234 new issued class "B" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 4,094.97 by Società Reale Mutua di Assicurazione, with registered office at 11, Via Corte d'Appello, Turin, Italy;

- subscription of 234 new issued class "B" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 4,094.97 by Fondazione Cassa di Risparmio Di Reggio Emilia Pietro Manodori, with registered office at, 9 Via Toschi, Reggio Emilia, Italy;

- subscription of 234 new issued class "B" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 4,094.97 by Dixen International S.A., with registered office at 27, avenue Monterey, Luxembourg;

- subscription of 468 new issued class "B" shares with a par value of Euro 1.25 each, together with a total share premium of EUR 8,189.93 by European Investment Fund, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg;

- subscription of 450 new issued class "C" shares with a par value of Euro 1.25 each, by Development Capital SA, with registered office at 5, rue Jean Monnet, Luxembourg.

V.- That these new issued classes A, B and C shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash of their par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) and payment of a total share premium of EUR 178,198.58- by the subscribers of A and B shares.

The total paid in share premium amount of EUR 178,198.58 is to be allocated entirely to the Special Reserve referred to in the Company's Articles of Incorporation.

Proof of the payment made by each subscriber, making a total amount of EUR 180,448.58 has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article six (6) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 6. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at one hundred and fourteen thousand nine hundred Euro (117,150.- EUR), divided into nine thousand three hundred and seventy-two (9,372) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

sixty thousand nine hundred and eighteen (60,918) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each,

and twenty-three thousand four hundred and forty (23,430) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1.600.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary has drawn the appearing party on the meaning of art 32-1-(4) of company law, what the appearing party acknowledges.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par M. Sergio BERTASI et M. Andrew SIMMS, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, bd Prince Henri.

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 78.555 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 307 du 6 février 2008,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du gérant, prises en date du 18 décembre 2007 dont un extrait certifié conforme, après avoir été signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cent quatorze mille neuf cents euros (114.900,- EUR), divisé en neuf mille cent quatre-vingt-doze (9.192) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

cinquante-neuf mille sept cent quarante-huit (59.748) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

et vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt (22.980) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

II.- Qu'en vertu de l'article six (6) des Statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital souscrit, est fixé à EUR 140.400,- (cent quarante mille quatre cents Euros) divisé en onze mille deux cent trente-deux (11.232) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, représentant quatorze mille quarante euros (14.040,- EUR), soixante-treize mille et huit (73.008) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune représentant EUR 91.260,- et vingt-huit mille quatre-vingts (28.080) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune représentant EUR 35.100,-.

III.- Qu'en vertu du même article six (6), le gérant a été autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pendant une période expirant le 31 août 2011 et de modifier l'article six (6) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le gérant, dans ses résolutions du 18 décembre 2007, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article six (6) des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux mille deux cent cinquante euros (2.250,- EUR),

afin de le porter de son montant actuel de cent quatorze mille neuf cents Euros (EUR 114.900) à cent dix-sept mille cent cinquante Euros (EUR 117.150),

par la création et l'émission de cent quatre-vingt (180) actions nouvelles de la classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 157,723.74

mille cent soixante-dix (1.170) actions nouvelles de la classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 20,474,53

et quatre cent cinquante (450) actions nouvelles de la classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action sans prime d'émission,

ayant toutes les mêmes droits que les actions existantes et toutes entièrement souscrites et libérées par les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle, comme suit:

- 164 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 143,703.85 par «Development Access S.à.r.l.», avec siège social au 9, place de Clairefontaine à Luxembourg

- 5 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 4,381.22 par «BBV FÜR FINANZBETEILIGUNGEN GmbH», avec siège social à Thomas Dehler-Str.25, D-Munich;

- 11 actions nouvelles de classe «A» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 9,638.67 par «F&C PRIVATE EQUITY TRUST PLC», avec siège social au 80 George Street, Edinburgh Scotland;

- 234 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 4,094.97 par «SOCIETÀ REALE MUTUA DI ASSICURAZIONE», avec siège social au 11, Via Corte d'Appello, Turin, Italy;

- 234 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 4,094.97 par «FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANO-DORI», avec siège social au, 9 Via Toschi, Reggio Emilia, Italy;

- 234 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 4,094.97 par «DIXEN INTERNATIONAL S.A.», avec siège social au 27, avenue Monterey à Luxembourg;

- 468 actions nouvelles de classe «B» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 8,189.93 par «EUROPEAN INVESTMENT FUND», avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg;

- 450 actions nouvelles de classe «C» avec une valeur nominale de EUR 1,25 par action, sans prime d'émission, par DEVELOPMENT CAPITAL SA, avec siège social au 5, rue Jean Monnet, Luxembourg.

V.- Que toutes les nouvelles actions de classe A, B et C ont été entièrement souscrites et libérées à leur valeur nominale par des versements en espèces ensemble avec la prime d'émission totale de EUR 178.198,58 par les souscripteurs des actions de classe A et B.

Le montant intégral de la prime d'émission de EUR 178.198,58 est à transférer à la Réserve Spéciale, dont mention est faite dans les Statuts de la Société.

La preuve des paiements faits par chaque souscripteur, faisant au total la somme de EUR 180.448,58,- a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article six (6) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. premier alinéa. « Le capital souscrit de la Société est fixé à cent dix-sept mille cent cinquante euros (117.150,- EUR), divisé en neuf mille trois cent soixante-douze (9.372) Actions A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

soixante mille neuf cent dix-huit (60.918) Actions B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune,

et vingt-trois mille quatre cent trente (23.430) Actions C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la société des suites de ce document, sont estimés à approximativement EUR 1.600,-.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A. est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné a attiré l'attention de la partie comparante sur l'art. 32-1-(4) de la loi sur les sociétés, ce que la partie comparante reconnaît.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes précitées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BERTASI, A. SINNES, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 avril 2008, LAC/2008/15728. - Reçu neuf cent deux Euros virgule quatre Cents (EUR 902,24.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008063988/208/211.

(080071392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

T.B.O. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 60, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 95.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063993/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02724. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

4445121 Canada (Luxembourg) Holdings S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 133.465.

Extrait de la résolution écrite du conseil de gérance de la société du 15 avril 2008

Le Conseil de Gérance décide:

de transférer le siège social de la société du 11B, bld Joseph 11, L-1840 Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Pour copie certifiée conforme

ANDRE / BERNARD / CARL / FRANCOIS

Signature / Signature / Signature / Signature

Référence de publication: 2008063994/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

T.B.O. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 60, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 95.846.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063995/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02727. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Peronus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.202.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 9 avril 2008

MANACOR (Luxembourg) S.A. et VIRTUE TRUSTEE (SWITZERLAND) AG ont démissionné de leur mandat de gérants de la société.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008063991/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Omnisecurity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008063990/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00091. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Socom Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 9.735.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008063989/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00092. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

SOCLIMA, Société de Climatisation, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 17.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008063987/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00093. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Viso, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 130.368.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPELLEN, le 16/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063977/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03302. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.875,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing at Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register, section B, under number 130.284, acting in its own name on behalf of Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, a specialised investment fund, organised as a mutual investments fund (fonds commun de placement - FCP) with multiple sub-funds, and subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, duly listed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 4th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l.", registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register section B, number 130.391, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of July 4th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2028 dated September 19th, 2007, and which bylaws have been lastly amended by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 18, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at sixty four thousand and twenty-five Euro (€ 64,025.-) represented by two thousand five hundred and sixty-one (2,561) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred nineteen thousand eight hundred and fifty Euro (€ 119,850.-) to raise it from its present amount of sixty four thousand and twenty-five Euro (€ 64,025.-) to one hundred eighty-three thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 183,875.-) by the creation and issuance of four thousand seven hundred and ninety-four (4,794) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe to the four thousand seven hundred and ninety-four (4,794) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred nineteen thousand eight hundred and fifty Euro (€ 119,850.-) by a contribution in kind in the amount of one hundred nineteen thousand eight hundred and fifty-nine Euro (€ 119,859.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 4th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of one hundred nineteen thousand eight hundred and fifty-nine Euro (€ 119,859.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess of contribution in the amount of nine Euro (€ 9.-) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand eight hundred and seventy-five Euro (€ 183,875.-) represented by seven thousand three hundred and fifty-five (7,355) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 130.284, agissant en son propre nom pour le compte de Tishman Speyer European Core Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé, organisé comme un fonds commun de placement - FCP, régit par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

ici représentée par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 4 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l." (la «Société») inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 130.391 et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu

en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2028 du 19 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 18 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante quatre mille vingt-cinq Euros (€ 64.025,-) représenté par deux mille cinq cent soixante et une (2.561) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 119.850,-) pour le porter de son montant actuel de soixante quatre mille vingt-cinq Euros (€ 64.025,-) à cent quatre vingt trois mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 183.875,-) par la création et l'émission de quatre mille sept cent quatre vingt quatorze (4.794) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre mille sept cent quatre vingt quatorze (4.794) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent dix neuf mille huit cent cinquante Euros (€ 119.850,-), par apport en nature d'un montant de cent dix neuf mille huit cent cinquante neuf Euros (€ 119.859,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 4 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de cent dix neuf mille huit cent cinquante neuf Euros (€ 119.859,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. L'associé unique décide d'allouer l'excédant d'apport d'un montant de neuf Euros (€ 9,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre vingt trois mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 183.875,-) représenté par sept mille trois cent cinquante-cinq (7.355) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7452. — Reçu cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros trentre cents à 0,5%: 599,30 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064119/202/122.

(080071354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.599.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue

de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 31st, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.599, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155, dated January 21st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-six thousand two hundred fifty Euro (€ 56,250.-) divided into two thousand two hundred fifty (2,250) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred three thousand two hundred twenty-five Euro (€ 103,225.-) to raise it from its present amount of fifty-six thousand two hundred fifty Euro (€ 56,250.-) to one hundred fifty-nine thousand four hundred seventy-five Euro (€ 159,475.-) by creation and issue of four thousand one hundred twenty-nine (4,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the four thousand one hundred twenty-nine (4,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred three thousand two hundred forty-two Euro (€ 103,242.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on January 31st, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of one hundred three thousand two hundred forty-two Euro (€ 103,242.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of seventeen Euro (€ 17.-) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred seventy-five Euro (€ 159,475.-) represented by six thousand three hundred seventy-nine (6,379) shares of twenty five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture IV S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social aux 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.599, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 en date du 21 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (€ 56.250,-), divisé en deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 103.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (€ 56.250,-) à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 159.475,-) par la création et l'émission de quatre mille cent vingt-neuf (4.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre mille cent vingt-neuf (4.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent trois mille deux cent quarante-deux Euro (€ 103.242,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 31 janvier 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de cent trois mille deux cent quarante-deux Euros (€ 103.242,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de dix-sept Euros (€ 17,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 159.475,-) représenté par six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008. LAC / 2008 / 7448. — Reçu cinq cent seize euros vingt-et-un cents à 0,5%: 516,21 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064113/202/112.

(080071359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.248.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51595 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064120/211/11.

(080072035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Evest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 6, rue de Consthum.

R.C.S. Luxembourg B 94.929.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVEST LUXEMBOURG SA, (20002216 923), avec siège social à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Jean Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 26 juin 2000 sous la dénomination de «MONEYCLIP LUX S.A.», publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 776 du 24 octobre 2000,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 février 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 889 du 17 octobre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 juin 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 1252 du 31 décembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 03 avril 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 1011 du 03 juillet 2002,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 mai 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 1217 du 17 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par le Notaire Marc LECUIT, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 juin 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 938 du 21 septembre 2004,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2006, publié au dudit Mémorial C, numéro 815 du 8 mai 2007,

Inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 94.929

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Jean-Michel BODSON demeurant à 3 allée Marie-Louise, B-4121 Neupré, qui fait également office de scrutateur et comme secrétaire Mademoiselle Nadja Schickes, employée privée, demeurant à Lullange

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège de la société à L-9663 Kautenbach, 6, rue de Consthum avec effet au 1^{er} mars 2008 et modification de l'article 3 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Kautenbach.»

2. confirmation et/ou réitération des résolutions prises lors d'une assemblée générale sous seing privé en date du 10 janvier 2008,

3.- Confirmation et ratification de la nomination d'un nouvel administrateur délégué

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée « ne varietur » par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 99,96% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, que la présente assemblée fût valablement convoquée et les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 99,96% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer suivant article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-9663 Kautenbach, 6, rue de Consthum avec effet au 1^{er} mars 2008 et modifie par conséquent l'article 3 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Kautenbach.»

Deuxième résolution

L'assemblée confirme et pour autant que de besoin réitère les résolutions prises lors d'une assemblée générale sous seing privé en date du 10 janvier 2008, déposée au registre de commerce et des sociétés le 28 janvier 2008 D080015111.04, et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations numéro 424 du 19 février 2008,

Troisième résolution

L'assemblée approuve et ratifie la nomination d'un administrateur délégué lors d'une réunion du conseil d'administration tenu le 18 janvier 2008, notamment:

la société de droit belge LIFE HOUSE PROJECT Spri, avec siège social à B-4300 Waremmes, 11, rue des Moissons, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro RPM 0874 272 579.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.050.- EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-M. Bodson, N. Schickes, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 30 avril 2008 - WIL/2008/415. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008064112/2724/79.

(080071324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.025,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de Icon Luxembourg Sàrl qui s'est tenue en date du 17 décembre 2007 que:

Le siège social est transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour la société

Mayfair Trust Sàrl

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008063808/6215/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.